

DEPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE
MAIRIE
DE

FONTAINS 

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 février 2016

L'an deux mil seize, le premier février à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Didier BALDY, Maire de Fontains, sur convocation adressée, le 20 janvier 2016.

Présents : M. Didier BALDY - M. Denis GRUBER - Mme Caroline PYDO - M. Bertrand AUBRY
Mme Karine SARTORI - Mme Aurore PREAUCHAT - M. Pierre MYTNIK - M. Franck CHEVALLIER

Absents : Mme Muriel DANDICOL (pouvoir à Didier BALDY)
M. Philippe BERTRAND

Secrétaire de séance : Mme Aurore PREAUCHAT

Monsieur Didier BALDY, demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- Décision modificative au budget 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Par délibération n°01/2015 en date du 22 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sur l'ensemble du territoire. Ce projet a déjà fait l'objet de plusieurs réunions et il s'en dégage une volonté de la part de plusieurs communes adhérentes à la CCBN, d'établir un groupement de commandes pour faire le choix d'un cabinet d'étude qui permettrait en mutualisant la commande, d'espérer des tarifs plus intéressants. En terme financier, cette proposition serait intéressante et 7 communes (Grandpuits-Bailly-Carrois, Châteaubleau, Clos-Fontaine, Fontains, Quiers, Rampillon et Saint-Ouen-en-Brie) souhaitent à l'heure actuelle constituer un groupement de commandes. Ce groupement de commandes prendra la forme d'une convention. La commune de Grandpuits-Bailly-Carrois a été désignée coordonnateur par un choix majoritaire au cours des réunions de travail précédentes et sera chargée des missions indiquées à l'article 5 de ladite convention. Monsieur le Maire donne lecture de cet article et du projet de convention. Par ailleurs une commission d'appel d'offres du groupement devra être constituée d'un représentant titulaire et d'un suppléant par commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE.**

- **D'accepter** l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué pour les études et réalisations des Plans Locaux d'Urbanisme communaux de diverses communes.
- **D'accepter** le projet de convention constitutive de ce groupement de commandes.
- **D'élire** Monsieur Didier BALDY comme membre titulaire et Monsieur Denis GRUBER comme suppléant pour représenter la commune à la commission d'appel d'offres à constituer dans le cadre du groupement de commandes.

APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR, ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DES TRAVAUX DE REALISATION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION

La réalisation d'une nouvelle station d'épuration sur le territoire de la commune de Fontains a fait l'objet de deux enquêtes conjointes :

- préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation d'une nouvelle station d'épuration située sur le territoire de Fontains,
- et au parcellaire destiné à déterminer exactement les terrains à acquérir.

Ces enquêtes publiques se sont déroulées du 02 au 25 novembre 2015 inclus, à la mairie de Fontains.

A l'issue de celle-ci, le commissaire enquêteur a rendu ses rapports et ses conclusions. Il émet un avis favorable à la déclaration d'utilité publique et au dossier d'enquête parcellaire. Ce projet a fait l'objet de 4 délibérations des différents Conseils Municipaux. Monsieur le Maire donne lecture de ces rapports et conclusions.

Monsieur Bertrand AUBRY s'étonne que l'exploitant agricole n'ait pas reçu de lettre recommandée l'informant des enquêtes publiques conjointes. Monsieur le Maire répond que vu les éléments actuellement en notre possession, il est prévu uniquement d'en informer les propriétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les rapports et conclusions du commissaire enquêteur,

Autorise monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

PLAQUE DE COMMEMORATION

En 1973, madame Jeanine BISCARO s'est installée, place de l'église à Fontains. Elle s'est mariée dans notre commune, le 15 juin 1946. Vu l'intérêt et le dévouement culturel, sportif et communal qu'elle a porté pendant de nombreuses années à notre commune de Fontains, monsieur le Maire propose de mettre une plaque commémorative à son effigie sur l'aire de jeux se situant derrière la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Reconnait le service effectué par madame Jeanine BISCARO pour la commune de Fontains et **décide** d'installer une plaque commémorative à son nom sur l'aire de jeux, situé rue de la Grelotterie à Fontains.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2015

Monsieur Didier BALDY, Maire, donne la parole à Madame Caroline PYDO, 2^{ème} Adjoint. Pour permettre le règlement de l'échéance du prêt de décembre 2015 concernant les travaux du cimetière et de la Résidence du Vieux Moulin, il convient de procéder à un ajustement budgétaire qui ne correspond pas à une nouvelle dépense.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget 2015 de la commune :

Section d'investissement dépenses :

Chapitre 21 article 2116 (Cimetière) - 0,10 €

Chapitre 16 article 1641 (Emprunts) + 0,10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la décision budgétaire modificative, comme proposée ci-dessus par Monsieur le Maire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire donne lecture des vœux du canton de Nangis formulés par madame Marina DESCOTES-GALLI et monsieur Christophe MARTINET.

➤ Information et lecture du document « défense du consommateur » envoyé par l'association locale de Coulommiers (UFC que choisir), voir en mairie.

➤ Il est demandé aux habitants de Fontains, de tourner leurs poubelles de façon à ce que la poignée soit parallèle à la rue (devant) afin de faciliter le ramassage.

➤ Le plafond de la sacristie a été refait, les travaux sont terminés.

➤ Les poteaux et les lisses pour le stade sont commandés et en attente de livraison. La main d'œuvre du Conseil Municipal et de la population sera bienvenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Le Maire,
Didier BALDY